

Appel à projets - Accompagner les transitions et les métiers de demain

REGION OCCITANIE

Date limite de dépôt des dossiers, le 23 juillet 2026.

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises dans les transitions (digitale, environnementale, sociale) à travers un soutien au développement des compétences de leurs salariés.

La formation des salariés constitue un levier essentiel pour accompagner les entreprises dans leurs transitions numérique, écologique et sociale. Elle permet de développer les compétences, de s'adapter aux évolutions technologiques, de préparer les métiers de demain et de sécuriser durablement l'emploi sur le territoire régional.

Cet appel à projets est lancé par la Région en partenariat avec les OPCO (Opérateurs de Compétences).

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater :

- les entreprises de moins de 250 salariés,
- les associations dont les ressources proviennent à plus de 50% de recettes commerciales, ou relevant du champ d'activité des OPCO Santé et Uniformation
- le public intermittent, relevant du champ d'activité des Industries Culturelles et Créatives.

Ces candidats doivent avoir leur siège en Occitanie ou un établissement sur le territoire Occitanie, pour des salariés dont le poste de travail est situé en Occitanie.

A titre exceptionnel, les entreprises, associations de plus de 250 salariés et les ETI — qu'elles soient autonomes, partenaires ou liées à ce type de structure — peuvent être éligibles lorsque le projet présente un caractère structurant pour l'économie régionale et le territoire, notamment en matière d'innovation, d'attractivité et de développement économique. Les demandes sont examinées au cas par cas.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenus les projets de transformation :

Digitale : développement des usages de l'IA, montée en compétences des salariés et renforcement de la cybersécurité face aux cybermenaces.

Environnementale : intégration des enjeux climatiques pour réduire les coûts, optimiser les ressources et renforcer l'attractivité de l'entreprise.

Sociale : évolution des modes de gouvernance et de travail afin d'améliorer la qualité de vie au travail, fidéliser les salariés et renforcer la performance de l'entreprise.

— Dépenses éligibles

Sont financés les coûts pédagogiques de formation d'actifs occupés dont le poste ou l'emploi est situé en Région Occitanie.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclus:

- les clusters et pôles de compétitivité,
- les professions libérales, les travailleurs indépendants,
- les experts comptables,
- les entreprises des secteurs de la banque et de l'assurance,
- les entreprises exerçant des activités de services financiers,
- les collectivités locales, les sociétés ou structures associatives financées à plus de 50% par des collectivités locales ou structures publiques. Les régies chargées de l'exploitation d'un service public,
- les entreprises en difficulté (réglementation européenne),
- les entreprises individuelles,
- les branches de l'immobilier (transaction immobilière, gestion locative et syndic) ainsi que la promotion immobilière,
- les clubs sportifs,
- les parcs résidentiels de tourisme et les résidences de tourisme,
- les activités de loisirs, activités indoor, jeux de hasard, d'argent, bowling,
- les organismes de formation.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide prends la forme d'une subvention proportionnelle (taux entre 50% et 70%), plafonnée à 15 000 € par projet.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

Les candidatures sont à envoyer de préférence par courriel : **competences.RH@laregion.fr** ou par courrier à l'adresse postale ci-dessous :

Direction de l'Economie territoriale, de l'Emploi et des Transitions – DEET

Hôtel de Région Toulouse

22, boulevard du maréchal Juin

31406 Toulouse Cedex 9

Organisme

REGION OCCITANIE

- **Accès aux coordonnées**
Web : www.laregion.fr/...

Fichiers attachés

- [Dossier de candidature](#) (28/05/2026 - 0.10 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

[Règlement de l'appel à projets - Accompagner les transitions et les métiers de demain.](#)